

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01773

Numéro SIREN : 838 518 033

Nom ou dénomination : A.D.B. & CouZ

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2019 sous le numéro de dépôt 6276

A.D.B. & Couz
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 53 Avenue de la Jonchère – 78170 LA CELLE SAINT CLOUD
838 518 033 RCS Versailles

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze février à quatorze heures,

les associés de la SAS **A.D.B. & Couz** société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros se sont réunis en assemblée générale, au siège, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Landry AUDONNET, Président de la société.

Madame Julie DELANAUD est désignée comme secrétaire.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les associés présents possèdent l'intégralité des actions composant le capital social : qu'en conséquence, l'Assemblée Générale régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.-

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Directeur Général
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président demande aux associés s'ils souhaitent poser des questions, recevoir des explications complémentaires et déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées qui ne présentent pas le caractère de débats nécessitant la retranscription des propos des associés.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, sur la proposition du Président, décide de nommer, à compter du 15 février 2019, Madame Julie DELANAUD, en qualité de Directeur Général de la société, pour une durée indéterminée.

Madame Julie DELANAUD déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et n'être frappé d'aucune interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher de les exercer.

Pour l'exercice de ses fonctions de Directeur Général, Madame Julie DELANAUD est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société A.D.B. & Couz dans la limite de l'objet social défini dans les statuts.

La rémunération du Directeur Général sera fixée ultérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Le Président
Landry AUDONNET



Julie DELANAUD
Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

*Bon pour acceptation des
fonctions de Directeur Général*

